



## **GUIDE DES PARENTS**

### **Service de dépannage COVID-19**

### **Camp de jour Plaisirs d'été 2021**

*Service d'animation estivale  
du lundi 28 juin au jeudi 12 août 2021*

**Avertissement** : La situation actuelle due à la pandémie COVID-19 apporte de nombreuses modifications à l'organisation du camp de jour Plaisirs d'été. Veuillez lire attentivement les indications suivantes.

Des changements dans la situation épidémiologique et dans l'application des recommandations de la Direction de santé publique pourraient amener la révision de l'offre de service du camp de jour Plaisirs d'été.

Chers parents,

Nous vous présentons ce document pour de vous informer des modalités d'inscriptions EXCEPTIONNELLES en raison de la COVID-19 et sur le fonctionnement du camp de jour Plaisirs d'été 2021.

Vous y trouverez tous les renseignements importants et nécessaires, mais nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions.

Soirée d'information :

Mercredi 5 mai à 19 h, en virtuel

*Sur inscription auprès du Service des loisirs*

450 780-5600, poste 4400

loisirs@ville.sorel-tracy.qc.ca



**SOREL-TRACY**

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>MODALITÉS COVID-19</b> .....	<b>3</b>
<b>RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b> .....	<b>5</b>
INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE .....	5
FICHE SANTÉ OBLIGATOIRE .....	5
REÇU D'IMPÔT (RELEVÉ 24) .....	6
DÉLAI D'INSCRIPTIONS .....	6
<b>POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT</b> .....	<b>6</b>
ANNULATION PAR LE PARTICIPANT .....	6
CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR .....	7
CODE « TOLÉRANCE ZÉRO » .....	8
INTIMIDATION = TOLÉRANCE ZÉRO .....	8
PROBLÈMES DE COMPORTEMENT ET MESURES DISCIPLINAIRES .....	8
REPAS ET COLLATIONS « ZÉRO DÉCHET » .....	9
TENUE VESTIMENTAIRE .....	9
MATÉRIEL À APPORTER QUOTIDIENNEMENT .....	10
CRÈME SOLAIRE .....	11
ENFANT MALADE .....	11
PROCÉDURE SYMPTÔME COVID-19 .....	12
<b>SÉCURITÉ, ENCADREMENT ET COMMUNICATION</b> .....	<b>12</b>
FORMATION DU PERSONNEL .....	12
MÉDICAMENTS .....	13
ACCIDENTS .....	13
ALLERGIES .....	13
PLANITOU, UN NOUVEL OUTIL AUX MULTIPLES ATOUTS! .....	13
<b>SERVICE D'ANIMATION</b> .....	<b>14</b>
DESCRIPTION ET TARIFICATION .....	14
ARRIVÉE ET DÉPART .....	15
SITE D'ANIMATION .....	15
GROUPE D'ÂGE ET RATIOS .....	16
PROGRAMMATION .....	16
THÉMATIQUES HEBDOMADAIRES .....	17
FRAIS POUR RETARD (DÉPART) .....	17
RÈGLEMENTS À L'ACCUEIL .....	17
MOT DE PASSE .....	17
<b>RENSEIGNEMENTS</b> .....	<b>18</b>
ÉQUIPE D'ANIMATION .....	18
PERSONNEL ADMINISTRATIF .....	18





## MODALITÉS COVID-19

En raison de la crise sanitaire, la Ville de Sorel-Tracy prépare son camp de jour en fonction du Guide de relance des camps en contexte de la COVID-19, préparé par l'Association des camps du Québec (ACQ) et entériné par la Direction de santé publique, en considérant également les normes sanitaires en milieu de travail de la CNESST.

Afin de réduire les risques de contagion et de propagation de la COVID-19, vous devez vous assurer que votre enfant comprenne bien le code de vie du camp de jour. En inscrivant votre enfant, vous acceptez que la Ville de Sorel-Tracy ne puisse pas promettre un milieu de vie sans COVID-19. À cet effet, nous vous demandons de prendre connaissance du présent guide qui vous informe des nouvelles dispositions pour l'été 2021.

Les mesures présentées dans le guide de relance de l'ACQ répondent à quatre (4) consignes de la Direction de santé publique pour la tenue d'activités durant l'été 2021 :

**a. Distanciation physique :**

Les activités pratiquées doivent assurer un espace d'un (1) mètre entre les participants de 16 ans et moins et de deux (2) mètres entre le personnel et les participants qui ne résident pas sous le même toit.

**b. Activités extérieures :**

Privilégier les sites extérieurs pour la programmation d'activités et limiter l'utilisation des locaux intérieurs en cas d'intempéries, en respectant le nombre maximum de participants par local pour respecter la distanciation physique.

**c. Limitation des contacts physiques :**

Réduire au minimum les contacts directs et indirects entre les individus, notamment en programmant des activités et des jeux limitant le partage de matériel non désinfecté entre les participants (ballons, balles, crayons, pinceaux, ciseaux, casques, déguisements, arcs et flèches, etc.).

**d. Mesures d'hygiène :**











Appliquer et faire respecter rigoureusement les règles sanitaires dont le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, de l'ameublement et des installations sanitaires et les routines d'hygiène individuelles, dont le lavage des mains des participants et du personnel.











**SOREL-TRACY**

**Voici les changements que nous devons apporter à l'offre de services :**

-  Priorité d'inscription aux citoyens de Sorel-Tracy du 13 au 23 mai;
-  Ouverture aux non-résidents selon les places disponibles à partir du 24 mai;
-  Annulation du service de garde;
-  Annulation des sorties;
-  Annulation de tous les transports par autobus;
-  Modification des mesures pour l'accueil des enfants (arrivée et départ);
-  Bonification des mesures sanitaires et ajout d'une équipe dédiée à la désinfection pour tous les sites d'animation;
-  Ajout de mesures de distanciation;
-  Adaptation des animations afin de respecter les quatre (4) mesures dictées par la Direction de santé publique;
-  Bonification de la formation du personnel estival pour intégrer les notions liées à la COVID-19.

À ces changements s'ajoute une série de procédures importantes pour le respect des consignes de la Direction de santé publique et la sécurité des enfants et du personnel, notamment :

-  Retrait immédiat et isolation d'un enfant ou d'un membre du personnel présentant un des symptômes de la COVID-19;
-  Utilisation au besoin du masque et des lunettes de protection ou de la visière pour le personnel;
-  Lavage de mains fréquent;
-  Seuls les enfants inscrits et le personnel du camp de jour sont autorisés à accéder au site;
-  Les enfants ont accès à un local d'animation lors des jours de pluie et pour y déposer leurs effets personnels;
-  Aucun rassemblement ou grand jeu n'est permis.





## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE**

Les inscriptions au camp de jour Plaisirs d'été débuteront le jeudi 13 mai à 18 h et se termineront le dimanche 6 juin à 23 h 59.

Étant donné les places limitées, les inscriptions sont réservées en priorité aux citoyens de Sorel-Tracy pour la période du 13 au 23 mai inclusivement. À compter du 24 mai, il y aura ouverture des inscriptions aux non-résidents détenteurs de la carte accès Sorel-Tracy selon les places disponibles.

Toutes les inscriptions doivent se faire via la plateforme d'inscription en ligne. Assurez-vous d'avoir la carte accès Sorel-Tracy de votre enfant valide avant le début de la période d'inscription. Si vous n'avez pas de carte accès Sorel-Tracy, consultez la page à cet effet sur le site Internet de la Ville [en cliquant ici](#).

Pour vous inscrire, rendez-vous au [ville.sorel-tracy.qc.ca](http://ville.sorel-tracy.qc.ca), dans la section « Camp de jour Plaisirs d'été ». Vous y trouverez toutes les directives et les modalités qui concernent les inscriptions en ligne.

Les frais d'inscription doivent être acquittés en totalité. Lors d'une inscription en ligne, nous encourageons fortement le paiement par carte de crédit (Visa, MasterCard ou carte prépayée) pour limiter les contacts. S'il est impossible de payer par carte de crédit, vous devez tout de même compléter l'inscription en ligne et payer en personne au comptoir du Service des loisirs avant le jeudi 10 juin à 16 h 30.

**En raison des règles de distanciation que nous devons respecter, les places disponibles sont limitées.** Ainsi, lors de la période d'inscription, assurez-vous de choisir les semaines pour lesquelles vous avez un réel besoin.

### **FICHE SANTÉ OBLIGATOIRE**

La fiche santé est disponible dès maintenant sur le site Internet de la Ville dans la section « Camp de jour Plaisirs d'été ». Vous devez la remplir pour chacun des enfants à inscrire. La fiche santé doit obligatoirement être remplie afin de procéder à l'inscription.

Profitez des journées qui précèdent le début des inscriptions pour compléter la fiche santé de l'enfant et accélérer le processus lors de l'inscription. Il est important d'être vigilant





SOREL-TRACY

quant aux renseignements fournis puisque ceux-ci seront utilisés pour assurer la sécurité de l'enfant durant le camp de jour. Prenez soin de joindre la photo de votre enfant à sa fiche afin de nous permettre de bien l'identifier.

### **REÇU D'IMPÔT (Relevé 24)**

Selon la Loi sur l'impôt, les frais de garde seront émis au plus tard le dernier jour de février au nom du parent payeur, à la condition que son numéro d'assurance sociale ait été dûment inscrit dans la fiche santé de l'enfant.

### **DÉLAI D'INSCRIPTIONS**

La période d'inscriptions massives se terminera le dimanche 6 juin à 23 h 59. Après cette date, il sera possible de s'inscrire en ligne à compter du lundi 7 juin à midi pour combler les places disponibles, et ce, jusqu'au mercredi midi de la semaine qui précède la semaine du camp. Aucune inscription ne sera autorisée après le mercredi midi pour la semaine d'activités qui suit.

### **POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT**

Pour toute information concernant une annulation ou un remboursement, rendez-vous au [ville.sorel-tracy.qc.ca](http://ville.sorel-tracy.qc.ca) sous la rubrique « Services en ligne », cliquez sur « Inscriptions - loisirs » et ensuite sur « Modalités d'inscriptions ».

### **ANNULATION PAR LE PARTICIPANT**

Le montant du remboursement sera établi de la façon suivante :

- a) Si demandé avant le mercredi midi qui précède la semaine d'activités, le remboursement sera traité au prorata des semaines réalisées, en cours et restantes. Dans ce cas, 85 % du coût d'inscription sera remboursé pour les semaines d'activités auxquelles l'enfant n'a pas participé.
- b) Aucune annulation ne sera autorisée après le mercredi midi pour la semaine d'activités qui suit.
- c) Le fait de ne pas se présenter aux activités ne constitue pas un abandon et ne permettra aucun remboursement.





## SOREL-TRACY

### Procédure

Pour être remboursé, vous devez adresser votre demande par écrit auprès du Service des loisirs au 3015, place des Loisirs, C.P. 368, Sorel-Tracy, J3P 7K1 ou par courriel à [loisirs@ville.sorel-tracy.qc.ca](mailto:loisirs@ville.sorel-tracy.qc.ca). La date de réception de votre demande fait foi de la date d'annulation de l'activité. L'inscription sera remboursée par chèque après la fin des activités du camp de jour.

### **CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR**

Veillez lire les règles suivantes avec votre enfant avant le début du camp de jour et vous assurer qu'il le comprend bien.

1. Fréquemment, je me lave les mains pendant 20 secondes avec du savon désinfectant selon les consignes de mon animateur.
2. Je respecte l'étiquette respiratoire :
  - J'éternue ou je tousse dans mon coude replié afin de réduire la propagation des microbes.
  - Si j'utilise un mouchoir en papier, je le jette dès que possible et je me lave les mains en respectant les routines d'hygiène strictes.
3. Je respecte les règles de distanciation avec mes camarades. Je dois toujours rester, autant que possible, à un mètre des autres enfants de mon groupe-bulle et à deux mètres de distance de l'animateur.
4. J'attends toujours les directives de mon animateur lors de déplacements.
5. Je respecte mes camarades et les animateurs.
6. Lorsque les animateurs donnent une consigne, je m'assois et j'écoute calmement afin de pouvoir la mettre en pratique.
7. Lorsque je m'amuse et participe aux activités, je le fais de façon sécuritaire et avec entrain.
8. Je demeure poli et j'utilise un bon langage envers les autres.
9. Je demeure en tout temps avec mon animateur.
10. Je règle mes conflits dans le respect et le calme en trouvant des solutions à mon problème.





**SOREL-TRACY**

11. Si je subis de l'intimidation ou que je suis témoin qu'un ami subit de l'intimidation, j'en parle à mon animateur ou à un membre de l'équipe du camp de jour.
12. Je garde mon environnement propre en jetant mes déchets à la poubelle, ma nourriture dans les bacs à compost et en mettant mes matières recyclables dans les bacs prévus à cet effet.
13. J'utilise un langage soigné, sans blasphème, ni vulgarité, ni violence.
14. Tous les jours, j'apporte mon sourire et ma bonne humeur!

### **CODE « TOLÉRANCE ZÉRO »**

Il n'y aura aucune tolérance pour les comportements suivants :



Tousser sans utiliser l'étiquette respiratoire;



Cracher sur autrui ou sur le matériel de manière intentionnelle;



Utiliser la violence physique pour s'exprimer.

### **INTIMIDATION = TOLÉRANCE ZÉRO**

Les comportements d'intimidation ne sont pas tolérés.

Si vous êtes témoin de cas d'intimidation ou que votre enfant subit de l'intimidation, nous comptons sur votre collaboration pour nous en aviser et nous remédierons à la situation dans les plus brefs délais.

### **PROBLÈMES DE COMPORTEMENT ET MESURES DISCIPLINAIRES**

Si un enfant ne respecte pas les règles établies ou s'il présente des troubles de comportement nuisibles au bon fonctionnement du groupe, la direction du camp de jour applique ces mesures disciplinaires :

- 1<sup>re</sup> offense : avertissement verbal à l'enfant.
- 2<sup>e</sup> offense : avis écrit au parent qu'il devra signer et retourner.
- 3<sup>e</sup> offense : suspension d'une journée du camp de jour (sans remboursement).
- 4<sup>e</sup> offense : suspension d'une semaine du camp de jour (sans remboursement).
- 5<sup>e</sup> offense : expulsion complète du camp de jour (sans remboursement).







**SOREL-TRACY**

### **Notez bien**

Les mesures d'avertissement 4 et 5 seront directement appliquées pour un manquement au code « tolérance zéro », et ce, sans que les trois (3) premiers avertissements aient été appliqués. L'intérêt général primera toujours sur l'intérêt particulier. C'est en appliquant cette vision que le Service des loisirs traitera tout problème de comportement.






### **REPAS ET COLLATIONS « ZÉRO DÉCHET »**

Chaque jour, les jeunes doivent apporter un lunch froid et deux (2) collations « zéro déchet ». Étant donné qu'aucun appareil refroidisseur ne sera accessible, veuillez prévoir l'utilisation d'un bloc réfrigérant.

Dans le contexte de la pandémie due à la COVID-19, prenez note que les animateurs ne pourront pas manipuler la nourriture contenue dans la boîte à lunch de votre enfant. Tous les contenants doivent donc s'ouvrir facilement.

Nous encourageons les parents à préparer des repas et des collations santé et « zéro déchet », et ce, dans un souci de promouvoir de saines habitudes alimentaires et respecter l'environnement.

Voici quelques recommandations :



-  Utilisez un sac ou une boîte à lunch réutilisables;
-  Employez des contenants durables pour les sandwichs, les collations et les biscuits;
-  Prévoyez un contenant réutilisable pour le lait, l'eau ou les jus;
-  Transférez dans de petits contenants réutilisables des aliments achetés en format économique;
-  Optez pour des ustensiles en métal et des serviettes en tissu.

Les contenants de verre sont interdits.

Les aliments contenant des noix, des arachides ou de fruits de mer dans le lunch et les collations de votre enfant sont à éviter.

### **TENUE VESTIMENTAIRE**



Il est suggéré que votre enfant porte des vêtements confortables pour la tenue de divers sports et adaptés à la température prévue :

-  Chandail ou camisole;
-  Short;





## SOREL-TRACY














-  Espadrilles;
-  Casquette, chapeau ou bandana.

Le port de sandales est interdit.

Au camp de jour Plaisirs d'été, nous grimpons, bricolons, nageons, jouons et courons dehors, nous nous promenons en forêt... nous bougeons, quoi! JOUER EST PARFOIS SALISSANT! Il est fort possible que votre enfant revienne à la maison avec une tenue vestimentaire qui témoigne de sa journée.

### **MATÉRIEL À APPORTER QUOTIDIENNEMENT**

Afin que votre enfant puisse transporter son matériel facilement, nous vous suggérons fortement d'utiliser un sac à dos qui contiendra :

-  Lunch froid avec deux collations et des blocs réfrigérants
-  Vêtements de rechange;
-  Chasse-moustiques;
-  Papiers-mouchoirs;
-  Crème solaire hydrofuge;
-  Maillot de bain;
-  Serviette de plage;
-  Bonnet de bain;
-  Bouteille d'eau réutilisable  
\*TRÈS important, car les fontaines d'eau seront réservées au remplissage uniquement. Il sera interdit de s'abreuver directement aux stations d'eau.
-  Un coffre de bricolage comportant au minimum : crayons de couleur, colle et ciseaux;
-  Un (1) ou deux (2) livres;
-  Une bouteille de désinfectant pour les mains de type Purell (minimum 60 % d'alcool d'éthyle);
-  En cas de pluie, prévoir un imperméable, des vêtements chauds et des bottes de pluie.





## SOREL-TRACY

Merci d'identifier les vêtements et objets de votre enfant.




Afin d'éviter les disputes et les pertes, les jouets venant de la maison sont interdits. Les enfants ne sont pas autorisés à apporter des objets ayant une valeur monétaire ou sentimentale. Les animateurs ne sont pas autorisés à assurer la garde de montre, d'argent, d'objets précieux ou autres articles appartenant aux enfants. La Ville de Sorel-Tracy n'est nullement responsable des objets volés, brisés ou égarés.

### **Notez bien**

L'enfant devra rapporter son sac à dos et ses effets personnels chaque jour pour l'entretien du contenu (ex. : séchage du maillot et de la serviette, nettoyage des contenants, etc.). L'enfant est le seul responsable de son sac à dos; l'animateur ne pourra pas le manipuler.





### **CRÈME SOLAIRE**

Une crème ou un écran solaire (minimum FPS30) constitue une protection efficace contre les brûlures causées par le soleil. Voici quelques consignes :

-  La crème solaire doit être appliquée avant le départ de l'enfant pour le camp de jour.
-  Les animateurs accorderont, chaque jour, des pauses pour l'application de la crème solaire. La responsabilité de cette application appartient uniquement à l'enfant, sous la supervision des animateurs.
-  Aucun prêt de crème solaire ne sera permis.

### **ENFANT MALADE**

Les enfants qui présentent les symptômes suivants ou ayant été en contact étroit avec une personne infectée de la COVID-19 ou qui revient de voyage doivent demeurer à la maison :

-  Fièvre, apparition ou aggravation d'une toux, difficultés respiratoires ou perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût;
-  Diarrhée;
-  Vomissements au cours des 24 dernières heures;
-  Éruption cutanée non diagnostiquée;





SOREL-TRACY



Maladies infectieuses;



Présence de parasites (poux).

Pour une liste plus exhaustive des symptômes de la COVID-19, nous vous invitons à consulter le site : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/symptomes-transmission-traitement>

### **PROCÉDURE SYMPTÔME COVID-19**

Si votre enfant fréquente ou a fréquenté le camp et qu'il doit respecter les consignes d'isolement, veuillez rapidement en informer le responsable du camp de jour.

Vous devez aussi contacter la Direction de santé publique régionale pour déclarer un cas (ou un cas potentiel). Pour toute question en lien avec la COVID-19, composer le 1 877 644-4545.

Veuillez noter que les procédures pourront être modifiées selon les mises à jour de la Direction de santé publique.

### **Nous demandons votre pleine collaboration**

Si un enfant est souffrant au cours d'une journée d'activités, un responsable du camp de jour communiquera avec le parent pour qu'il vienne le chercher. L'enfant malade devra demeurer à la maison jusqu'à ce qu'il se porte mieux et qu'il ne soit plus contagieux.

Si votre enfant souffre de toute autre maladie contagieuse (exemple : rougeole, varicelle, poux, grippe, etc.), vous devez obligatoirement en aviser le responsable de site du camp de jour afin que les mesures nécessaires soient prises. L'enfant malade devra demeurer à la maison jusqu'à ce qu'il se porte mieux et qu'il ne soit plus contagieux.

## **SÉCURITÉ, ENCADREMENT ET COMMUNICATION**

### **FORMATION DU PERSONNEL**

Considérant la crise actuelle et l'obligation qu'ont les municipalités à respecter les différentes mesures sanitaires établies par la Direction de santé publique et la CNESST, les employés du camp de jour Plaisirs d'été suivront une formation qui répond aux nouvelles normes en vigueur.





## SOREL-TRACY

L'équipe d'animation suivra une formation en loisir d'été lui permettant d'animer et d'intervenir adéquatement auprès des jeunes.

TOUS les animateurs et les accompagnateurs possèdent une formation en secourisme. En tout temps, ils ont avec eux une trousse de premiers soins, les équipements de protection individuelle et un émetteur radio permettant de joindre le responsable de site du camp de jour.

### **MÉDICAMENTS**

Les médicaments doivent être administrés à la maison. Lorsque l'ordonnance médicale n'offre aucune flexibilité pour la prise de médicaments, l'administration ou la distribution de ceux-ci pourra être effectuée par le camp de jour. Dans ce cas, vous devez obligatoirement remplir et signer le formulaire « autorisation de prise de médicaments » disponible dès le début des inscriptions dans la section « Camp de jour Plaisirs d'été » du site Internet de la Ville.

### **ACCIDENTS**

En tout temps, l'équipe d'animation prendra les mesures nécessaires pour offrir des activités en toute sécurité. La Ville ne pourra pas être tenue responsable des blessures encourues dans le cadre d'une activité, à moins d'avoir agi avec négligence dans l'organisation et la mise en place de celle-ci.

### **ALLERGIES**

Si votre enfant souffre d'allergies, il doit **en tout temps** avoir son auto-injecteur d'épinéphrine dans son sac banane autour de sa taille. Si nécessaire, les médicaments essentiels aux premiers soins d'urgence seront administrés.

### **PLANITOU, UN NOUVEL OUTIL AUX MULTIPLES ATOUS!**



Avec une version Planitou améliorée en 2021, l'équipe du camp de jour utilisera cet outil pour contrôler les présences et les déclarations de santé, pour gérer les communications, pour consulter le dossier de l'enfant et pour assurer de meilleurs suivis au besoin.

En utilisant cet outil comme parent, vous pourrez contacter facilement un membre de l'équipe du camp de jour afin qu'il puisse vous répondre rapidement.











**SOREL-TRACY**

Planitou, c'est un outil qui :





### **Facilite le contrôle des présences**

-  Prise de présence optimisée et sécuritaire;
-  Élimination des feuilles de présence format papier;
-  Avis d'absences signalés par le parent.

### **Favorise la communication entre les parents et l'équipe du camp de jour**

-  Journal de bord envoyé par l'équipe du camp de jour;
-  Canal de communication sécurisé;
-  Formulaire de déclaration sur la COVID-19.

### **Assure un accès rapide au dossier de l'enfant et de meilleurs suivis**

-  Informations médicales sur l'enfant;
-  Coordonnées des parents;
-  Liste des personnes autorisées à venir récupérer l'enfant;
-  Possibilité de mettre à jour le dossier de l'enfant en tout temps.

Une procédure complète regroupant tous les détails quant à l'utilisation de Planitou sera ajoutée dans la semaine du 14 juin dans la section « Camp de jour Plaisirs d'été » du site Internet de la Ville.

## **SERVICE D'ANIMATION**

### **DESCRIPTION ET TARIFICATION**

En raison du contexte exceptionnel, aucun service de garde et aucun service de transport ne seront offerts. Toutes les activités se dérouleront du LUNDI AU JEUDI et seront offertes sur trois blocs d'animation.

Veillez noter que des changements dans la situation épidémiologique pourraient amener la révision de l'offre de service.





SOREL-TRACY

JOURS	HEURES D'ANIMATION	TARIFS
<b>LUNDI AU JEUDI</b>	1 <sup>er</sup> bloc : 7 h 30 à 16 h 2 <sup>e</sup> bloc : 8 h à 16 h 30 3 <sup>e</sup> bloc : 8 h 30 à 17 h	45 \$ par semaine jusqu'au 6 juin 50 \$ par semaine à partir du 7 juin à midi

### **ARRIVÉE ET DÉPART**

Pour chacun des blocs d'animation, 30 minutes sont allouées pour l'arrivée et le départ des enfants :

	Arrivée	Départ
1 <sup>er</sup> bloc :	7 h à 7 h 30	16 h à 16 h 30
2 <sup>e</sup> bloc :	7 h 30 à 8 h	16 h 30 à 17 h
3 <sup>e</sup> bloc :	8 h à 8 h 30	17 h à 17 h 30

Une procédure complète regroupant tous les détails concernant l'arrivée et le départ sera ajoutée dans la semaine du 14 juin dans la section « Camp de jour Plaisirs d'été » du site Internet de la Ville.

### **SITE D'ANIMATION**

Les exigences sanitaires et le nombre limité de locaux pour accueillir les enfants sur le site habituel de la colonie des Grèves obligent le Service des loisirs à ouvrir un deuxième site d'accueil pour permettre à plus d'enfants de participer au camp de jour Plaisirs d'été.

Les places disponibles sont limitées sur chacun des sites. Afin de limiter les contacts et les transferts de groupe, nous recommandons fortement d'inscrire l'enfant au même site tout au long de l'été, sauf si l'un d'eux affiche complet.

Les deux (2) sites retenus pour l'été 2021 sont :



Colonie des Grèves : 10 350, route Marie-Victorin, Contrecoeur



École secondaire Fernand-Lefebvre : 265, rue de Ramezay, Sorel-Tracy  
(entrée via le stationnement arrière sur la rue du Collège)





## **GROUPES D'ÂGE ET RATIOS**

L'enfant doit avoir complété au minimum la maternelle ET être âgé de 5 ans au 30 septembre 2020 afin de pouvoir participer au camp de jour. Veuillez noter que l'âge au 30 septembre s'applique à tous les groupes d'âge. La division des groupes est faite selon la date de naissance de l'enfant.

<b>GROUPES</b>	<b>ÂGES</b>	<b>NIVEAUX SCOLAIRES</b>	<b>RATIOS *</b>
Frimousses	5-6 ans	Maternelle et 1 <sup>re</sup> année	1 animateur pour 8 enfants
Explorateurs	7-8 ans	2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> année	1 animateur pour 10 enfants
Intrépides	9-10 ans	4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> année	1 animateur pour 12 enfants
Ados	11 à 13 ans	6 <sup>e</sup> année et secondaire 1	1 animateur pour 13 enfants

\* Prenez note que les ratios sont établis selon la capacité d'accueil des locaux tout en respectant les normes de distanciation telles qu'exigées par la Direction de santé publique.

## **PROGRAMMATION**

La programmation d'activités sera limitée en raison de la COVID-19. Les activités à l'extérieur seront priorisées. Par exemple, les jeunes pourront jouer à des jeux coopératifs nécessitant peu ou pas de matériel. Le matériel sera désinfecté au besoin et l'utilisation en sera limitée.

Au niveau des activités à l'intérieur, lors des jours de pluie par exemple, la majorité d'entre elles s'apparenteront à du bricolage, de la lecture et d'autres activités qui ne nécessitent aucun déplacement. Malgré tout, l'équipe d'animation fera en sorte de rendre l'expérience des jeunes agréable.

Il sera possible de consulter la **programmation hebdomadaire**, selon la semaine d'animation, sur le site Internet de la Ville dans la section « Camp de jour Plaisirs d'été », et ce, au plus tard le vendredi qui précède la semaine d'activités.







SOREL-TRACY

## **THÉMATIQUES HEBDOMADAIRES**

	<b>SEMAINES</b>	<b>THÉMATIQUES</b>
1	Du 28 juin au 1 <sup>er</sup> juillet	Agent 007
2	Du 5 au 8 juillet	1,2,3 Go!!!
3	Du 12 au 15 juillet	Voyage dans le temps
4	Du 19 au 22 juillet	3, 2,1 action!
5	Du 26 au 29 juillet	Maestro, musique s'il-vous-plaît!
6	Du 2 au 5 août	Il était une fois...
7	Du 9 au 12 août	C'est le temps de festoyer!

## **FRAIS POUR RETARD (DÉPART)**

Pour chaque tranche de 15 minutes de retard, des frais de 6 \$ seront facturés au parent.

Compte tenu des procédures mises en place pour l'arrivée et le départ des enfants, vous devez absolument aviser le responsable de site du camp de jour de tout retard ou absence. Une procédure complète regroupant tous les détails concernant la communication avec le camp de jour sera ajoutée dans la semaine du 14 juin dans la section « Camp de jour Plaisirs d'été » du site Internet de la Ville.

## **RÈGLEMENTS À L'ACCUEIL**

En raison de la COVID-19, les parents ne peuvent pas entrer sur le site du camp de jour. Un débarcadère est prévu afin que l'animateur puisse accueillir les enfants à l'auto.

### **Seul l'enfant est autorisé à débarquer du véhicule.**

Si, pour une raison ou une autre, votre enfant se présente en retard au camp de jour, assurez-vous qu'il rejoigne son groupe avant de quitter les lieux. Vous devez vous rendre aux bureaux administratifs de l'équipe des Plaisirs d'été.

Pour des raisons de sécurité, il est important de réduire votre vitesse et de respecter les limites et la signalisation dès que vous entrez sur le site du camp de jour et que vous empruntez le parcours du débarcadère, et ce, à l'arrivée comme au départ.

## **MOT DE PASSE**

Au moment de compléter la fiche santé de votre enfant, un mot de passe vous sera demandé. Retenez-le bien, car les animateurs vous le demanderont lorsque vous





**SOREL-TRACY**

viendrez chercher votre enfant au débarcadère. Toute personne autorisée à venir chercher votre enfant devra connaître le mot de passe, sinon l'enfant devra demeurer au camp de jour jusqu'à ce que vous vous présentiez.

## **RENSEIGNEMENTS**

### **ÉQUIPE D'ANIMATION**

Les coordonnées de l'équipe d'animation et des responsables de site vous seront communiquées au cours de la semaine du 14 juin sur le site Internet de la Ville, dans la section « Camp de jour Plaisirs d'été ». Une mise à jour sera également ajoutée au guide des parents dès que ces renseignements seront connus.

D'ici ce temps, vous pouvez communiquer avec le personnel administratif du Service des loisirs aux coordonnées ci-dessous.

Des procédures détaillées sur les thèmes suivants seront également diffusées dans la semaine du 14 juin sur le site Internet de la Ville, dans la section « Camp de jour Plaisirs d'été » :

- 1) Arrivée et départ / débarcadère
- 2) Accueil
- 3) Planitou / comment l'utiliser?
- 4) Communications / coordonnées
- 5) Nouvelles recommandations de la Direction de santé publique, s'il y a lieu

### **PERSONNEL ADMINISTRATIF**

Pour les inscriptions, annulations et remboursements :

#### **Service des loisirs (centre culturel)**

3015, place des Loisirs

450 780-5600, poste 4400

Courriel : [loisirs@ville.sorel-tracy.qc.ca](mailto:loisirs@ville.sorel-tracy.qc.ca)

<https://www.ville.sorel-tracy.qc.ca>

